



Tarification du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le **SPANC** étant un Service Public Industriel et Commercial, son financement doit être assuré par les redevances des usagers du service. Une délibération prise le 15 avril 2013 en fixe les modalités de tarification.

- Pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : **150 €***
- Pour le contrôle de conception, d'implantation : **50 €**
- Pour le contrôle de bonne exécution des ouvrages : **100 €**
- Pour la contre-visite en cas de non-conformité du contrôle de bonne exécution : **45 €**
- Pour le contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière : **120 €**

Aucune pénalité n'a été à ce jour appliquée dans le suivi des contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien dont la périodicité est fixée à 10 ans.

**Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (150 €) est facturé directement à l'utilisateur par une redevance forfaitaire annuelle de 15 € (facturée au titulaire de l'abonnement eau potable).*

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Communauté de Communes du Sud-Artois

Tél. : 03 21 59 17 17 - Mail : spanc@c-sudartois.fr